

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 14 et 15 DECEMBRE 2015**Point 3.1.8 de l'ordre du jour****Crédit d'investissement concernant le renforcement
du label « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs »****1. Contexte**

Depuis une dizaine d'années, la Ville Bulle est considérée comme la Cité des Goûts et Terroirs. En effet, sous l'impulsion de sa nomination en tant que Ville du Goût en 2005, le label « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs » a été créé dans l'optique de mise en valeur du patrimoine régional. Malheureusement, la dynamique autour de ce label s'est essouffée au fil des années, notamment en raison du manque d'effectif humain chargé de le faire vivre au quotidien. Aucun projet précis n'étant proposé, les montants versés par la Ville de Bulle pour sa promotion ont diminué de manière très importante ces dernières années.

Pourtant, l'idée qui a fondé ce concept s'inscrit profondément dans les préoccupations actuelles et dans une perspective durable pour la Ville de Bulle. L'affection des visiteurs (plus de 40'000 chaque année) et des exposants pour le Salon Suisse des Goûts et Terroirs témoigne de cet intérêt. De nombreuses autres initiatives gourmandes ont lieu à Bulle et dans le reste du district. Elles sont cependant organisées de manière très éparse, sans véritable lien entre elles alors qu'elles abordent toutes la même thématique. Ceci a pour conséquence de ne pas valoriser suffisamment ces manifestations et de ne pas permettre à Bulle de se positionner clairement dans la thématique du terroir.

Ces différents constats ont donné l'impulsion à la création d'un groupe de travail, formé par des personnes déjà impliquées dans la thématique des terroirs et soucieuses de la développer durablement.

Ce groupe de travail était composé de :

- Marie-Noëlle Pasquier : Directrice d'Espace Gruyère et Directrice du Salon Suisse des Goûts et Terroirs.
- Isabelle Raboud-Schüle : Directrice du Musée Gruérien, Présidente de l'inventaire du patrimoine culinaire (2004 - 2007) et Responsable de l'inventaire du Patrimoine immatériel pour Fribourg.
- Romain Castella : Gérant de l'Association pour la Promotion des Produits du Terroir du Pays de Fribourg.
- Pascal Charlet : Directeur de La Gruyère Tourisme.
- Anaëlle Charrière : Etudiante en master en études du tourisme et stagiaire pour le Salon Suisse des Goûts et Terroirs, engagée pour coordonner et rédiger ce projet.
- Carine Cornaz Bays : Indépendante, travail sur mandat dans le domaine de l'alimentation et des produits du terroir.
- Lionel Martin : Gestionnaire d'associations à la Fédération Patronale Economique et Secrétaire général du Salon Suisse des Goûts et Terroirs.
- Christophe Mauron : Conservateur du Musée Gruérien.

Ce groupe de travail a demandé au Conseil communal une entrevue et lui a présenté un projet pour inscrire durablement le label « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs » au cœur de notre ville.

2. Nécessité du projet

Le groupe de travail a convaincu le Conseil communal de présenter un projet qui permette à notre ville de se déterminer. Cela démontrerait la volonté de positionner la Ville de Bulle en tant que ville gourmande. Les produits régionaux étant porteurs de sentiment de fierté et d'appartenance envers une région, ce nouveau positionnement serait bénéfique pour la cohésion de la population bulloise et régionale. Il le serait également pour les visiteurs, suisses et étrangers, qui, de plus en plus, désirent saisir l'esprit d'un lieu à travers les productions locales et les activités qui en découlent.

Si personne ne remet en doute les qualités de la Ville de Bulle à prétendre à ce label, il faut reconnaître que, ces dernières années, de nombreuses autres localités tentent de reprendre à leur compte cette image de ville du goût. Par conséquent, le Conseil communal souhaite pouvoir réagir et inscrire son image durablement dans le paysage helvétique.

3. Projet

Le projet présenté par le groupe de travail est le suivant. L'objectif premier consiste en la création d'une **signature** (appellation moins forte et contraignante qu'un label) qui va permettre d'inscrire les activités gastronomiques existantes dans un même esprit. Elle aura donc un rôle fédérateur, de guide également, et va servir à créer une unité. La force de cette signature permettrait à chaque partenaire de garder son identité et ses caractéristiques qui lui sont propres (certifications, exigences et contrôles dans leur domaine spécifique) tout en participant à créer une harmonie. A plus long terme, des concepts novateurs, des manifestations voire des services seront mis en place pour pérenniser ce projet.

4. Organisation

Le Conseil communal a analysé le programme des actions retenues par le groupe de travail. Il fait sien ce programme et est arrivé à la conclusion qu'un crédit d'investissement était plus approprié dans ce cas que l'addition de montants dans les budgets de fonctionnement annuels. Et ceci pour deux raisons différentes. Tout d'abord, le montant total demandé permet de s'assurer du financement sur 3 ans du projet tel que le groupe le prévoit. Ensuite, cela permet aussi de ne pas s'engager au-delà et de pouvoir analyser de manière complète et avec du recul les travaux réalisés.

Pour assurer la partie opérationnelle et la dynamique autour de cette initiative, il est prévu l'engagement d'un coordinateur de projet. Il sera chargé notamment de : fédérer les partenaires, rechercher des financements (publics et privés), élaborer un programme (pluri)annuel d'actions, apporter une plus-value par la mise sur pied de nouveaux projets. A ce stade de la réflexion, il semble que la Fédération Patronale et Economique pourrait être un employeur pertinent, notamment pour sa proximité (siège à Bulle), son statut d'organisme neutre, sa connaissance du tissu économique régional et ses compétences avérées dans la gestion d'organisations de métiers de bouche.

Ce projet va donc impliquer de multiples acteurs. Malgré cela, il apparaît clairement que c'est à la Ville de Bulle de porter ce projet et d'en donner l'impulsion.

5. Planification et coûts

Le projet de développement de « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs » se conçoit sur 3 ans. Les montants affectés le seront essentiellement pour le personnel (un/e chargé(e) de projet avec un pourcentage dégressif passant de 60% en 2016 à 40% en 2018) ainsi que pour la communication et le marketing.

Les montants prévus par année sont respectivement de Fr. 105'000.00 pour 2016, de Fr. 90'000.00 pour 2017 et de Fr. 85'000.00 pour 2018. Le montant brut est donc de Fr. 280'000.00. Il convient cependant de ne pas négliger les montants potentiels de recettes qui peuvent être significatifs. Il est prévu de déposer notamment un projet au sens de la NPR (Nouvelle Politique Régionale).

Pour le suivi de ce crédit d'investissement, le Conseil communal restera l'autorité de décision. Un groupe de pilotage, composé d'acteurs des milieux concernés et du Conseil communal, sera mis en place.

En conclusion et afin d'améliorer le positionnement de la Ville de Bulle et de lui donner une image positive, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 280'000.00 pour le renforcement du label « Bulle, Cité des Goûts et Terroirs »

Financement : par emprunt de Fr. 280'000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 20 % par année, dès 2019

Intérêts : 2 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud